



Envoyé en préfecture le 13/12/2018  
Reçu en préfecture le 13/12/2018  
Affiché le 13/12/2018

REPUBLICQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

ID : 030-213000037-20181210-DEC201891-AU

**Réf. : DEC/2018/91/1.1**

**Objet : Marché vêtements de travail et équipements de protection individuelle lot 1 et 3 - Consultation infructueuse**

Le Maire d'Aigues-Mortes

- Vu** le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L2122-22,
- Vu** la délibération du Conseil municipal du 17 avril 2014 n° 2014/11/5.5/14.04/1 donnant délégation de fonction du Maire visée par la préfecture le 22 AVRIL 2014, et notamment le point 4 autorisant le Maire « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,
- Vu** le décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013 modifiant les seuils applicables aux marchés publics et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- Vu**, La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Vu** la consultation mise en ligne sur marché online n° 3322277 du 8 novembre 2018 et la mise à disposition du DCE sur la plateforme de dématérialisation [www.marchesonline.com](http://www.marchesonline.com) et sur le site [www.mairie-aigues-mortes.fr](http://www.mairie-aigues-mortes.fr)
- Vu** la date limite de réception des offres fixée au 06 décembre 2018 ;

**Considérant** qu'aucune offre n'a été déposée dans les délais pour les lots 1 et 3 de la consultation susvisée,

## DECIDE

- Article 1:** De déclarer les lots 1 et 3 du marché 2019/VETEMENTS infructueux
- ARTICLE 2:** De relancer une consultation pour les lots susvisés
- ARTICLE 3:** La présente décision pour être exécutoire fera l'objet d'une transmission en Préfecture et d'une publication
- ARTICLE 4 :** La présente décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Aigues-Mortes, le 10 décembre 2018

Le Maire,  
Pierre MAUMEJEAN



*Certifié exécutoire compte tenu des :*  
- date de transmission à la Préfecture ;  
- date d'affichage ;